

Beauvechain

Beauvechain, Hamme-Mille, L'Ecluse, Nodebais, Tourinnes-la-Grosse

Bulletin communal d'information trimestriel
n°2 | Septembre 2013

Editeur responsable : Marc DECONINCK - Bourgmestre (bourgmestre@beauvechain.be - 010/86.83.00)



Sommaire

VIE POLITIQUE

Editorial	p.2
Conseil communal	p.3
Comptes-rendus de précédents Conseils	p.4
Conseil du CPAS	p.4

VIE PRATIQUE

Etat Civil	p.5
Entretien des sépultures	p.6
Nouveaux permis de conduire.....	p.6
La seconde vie des vêtements	p.7
Points de contact des mutuelles ..	p.7
Collecte des déchets et encombrants.....	p.8

CADRE DE VIE

Gestion différenciée	p.9
Taille des haies	p.10
Enquêtes publiques	p.11

LOISIRS CULTURE

Agenda.....	p.12-13
Associations	p.14-15

Mot du Bourgmestre

Commune et démocratie

Etymologiquement, le terme démocratie est né du grec ancien « demos » (peuple) et « kratos » (souveraineté, pouvoir). La démocratie est donc, à la base, le régime politique par lequel le peuple - entendre les citoyens - est souverain.

Comme il n'existe pas de définition admise de ce qu'est ou doit être la démocratie, tout le monde se l'approprie.

Sur les quelques 200 Etats reconnus par l'Organisation des Nations Unies, moins de 100 peuvent être considérés comme des démocraties.

Le constat est universel : là où il n'y a pas de pouvoir local élu ou représentatif, il n'y a pas de démocratie.

Même si les hommes se sont très tôt organisés en communautés locales pour se protéger ou défendre leurs intérêts, ce n'est qu'au Moyen-Age qu'apparaît l'institution communale.

La base de l'autonomie locale date en effet de cette période où artisans, commerçants et bourgeois vont réclamer de plus en plus de liberté à l'égard du régime féodal, et en particulier des pouvoirs établis que sont les ordres militaires et religieux, afin d'exercer plus facilement et plus lucrativement leurs activités.

C'est l'époque des chartes de franchises, ancêtres des droits et libertés repris dans nos constitutions.

Notre commune participe à ce mouvement ; c'est ainsi qu'en 1372 Nodebais sera partie prenante dans la ligue des villes et franchises brabançonnaises à qui le duc de Brabant concédera des droits.

La commune en tant que division administrative est un héritage de la Révolution française. Son rôle de premier échelon de la démocratie politique conforté par la Constitution belge de 1830 n'a cessé de s'affirmer.

En ce début du XXI^e siècle, perturbé par la crise financière et économique mondiale, l'un des principaux enjeux des villes et communes aujourd'hui est, plus que jamais, de défendre la démocratie locale, de jeter les ponts nécessaires entre les citoyens, d'assurer la sécurité de chacun tout en créant les conditions d'une juste cohésion sociale entre tous.

La commune est un formidable laboratoire de démocratie. Elle invite à la participation citoyenne. Elle est proche de la réalité de tous les jours. Elle tente d'apporter les meilleures réponses et de fournir le meilleur service public local.

C'est dans le terreau des communes et sans doute des plus petites d'entre-elles que grandissent la démocratie de tous les jours, la tolérance et le respect.

Marc Deconinck,
Bourgmestre

... Vie Politique

... Conseil communal

MARC DECONINCK – *Bourgmestre*

État civil, Police, Affaires générales, Développement Rural, Finances.

Rue du Broux, 20 – BEAUVECHAIN

Tél. : 010 86 72 97

GSM : 0475 49 32 40

Mail : bourgmestre@beauvechain.be



CAROLE GHIOT – *Première échevine*

Enseignement et Culture.

Rue du Culot, 49B – TOURINNES-L-GROSSE

Tél. : 010 86 75 95

GSM : 0476 22 86 90

Mail : carole.ghiot@hotmail.com



ISABELLE DESERF – *Echevine*

Sport, Enfance, Jeunesse, Temps Libre.

Rue du Culot, 3 – TOURINNES-L-GROSSE

Tél. : 010 24 72 07

GSM : 0477 60 59 72

Mail : isabelledeserf@hotmail.com



BRIGITTE WIAUX – *Echevine*

Aînés et Relations intergénérationnelles, Cadre de vie et Citoyenneté, Développement Durable

Rue du Chabut, 14 – HAMME-MILLE

Tél. : 010 86 66 60

GSM : 0473 29 46 61

Mail : brigitte.wiaux@skynet.be



RAYMOND EVRARD – *Echevin*

Travaux publics, Agriculture, Mobilité et Sécurité routière.

Chemin Jacotia, 14 – NODEBAIS

Tél. : 010 86 60 69



LUC GATHY – *Président du CPAS*

Cohésion sociale et égalité des chances.

Rue des Acacias, 12 – NODEBAIS

Tél. : 010 86 00 06

GSM : 0475 52 53 01

Mail : luc.gathy@skynet.be



Les conseillers

GÉRARD FRIX

Rue du Broux, 44 – Beauvechain

Tél. : 010 86 65 08

GSM : 0496 71 81 03

MARIE-JOSÉ FRIX

Rue de Mélin, 32 – Beauvechain

Tél. : 010 86 64 78

GSM : 0496 71 81 03

Mail : alicfrix@voo.be

FREDDY GILSON

Rue des Brasseries, 1

Tourinnes-la-Grosse

Tél. : 010 86 71 85

BENJAMIN GOES

Rue Auguste Goemans, 11

Hamme-Mille

GSM : 0494 92 70 11

Mail : benjamingoes@hotmail.com

ANDRÉ GYRE

(Président du Conseil communal)

Rue de Beauvechain, 42 – Beauvechain

Tél. : 010 86 61 31

GSM : 0475 36 38 15

Mail : andregyre@skynet.be

MONIQUE LEMAIRE-NOËL

Rue René Ménada, 16

Hamme-Mille

Tél. : 010 86 03 90

GSM : 0477 36 49 79

Mail : monique.noel@live.be

LIONEL ROUGET

Rue de l'Église Saint-Sulpice, 25

Beauvechain

Tél. : 010 60 91 49

GSM : 0477 36 49 79

Mail : lrouget@swing.be

FRANÇOIS SMETS

Rue des Vallées, 18 – Beauvechain

GSM : 0475 95 00 35

Mail : francois.smet@mutosoc.be

ANNE-MARIE VANCASTER

Rue Longue, 11 – Beauvechain

GSM : 0497 31 42 25

Mail : amvancaster@yahoo.fr

PIERRE FRANCOIS (ECOLO)

Chemin des Sœurs, 12A – Nodebais

GSM : 0489 44 83 37

Mail : pierre.francois@akiliso.org

SISKA GAEREMYN (ECOLO)

Rue du Pré de Litrange, 7 – Hamme-Mille

Tél. : 0486 50 30 28

CLAUDE SNAPS (Intérêts Communaux)

Rue de l'Église Saint-Sulpice, 1

Beauvechain

●●● Brefs comptes-rendus de précédents Conseils

Séance du 27 mai 2013

- Monsieur Marc Deconinck, Bourgmestre, a demandé une minute de silence pour rendre hommage à Monsieur Henri Poffé, décédé le 1^{er} mai 2013, ancien échevin à Beauvechain avant fusion pendant 6 ans, membre du CPAS pendant 6 ans et conseiller communal pendant 24 ans.
- Le Conseil a décidé d'instaurer un régime de pension complémentaire pour son personnel contractuel à partir du 1^{er} janvier 2013. La contribution d'assurance groupe s'élèvera à 2% du salaire donnant droit à la pension pour l'année 2013, 3% pour l'année 2014, 4% pour l'année 2015, 5% pour l'année 2016 et à partir du 1^{er} janvier 2017, 6%.

Séance du 24 juin 2013

- Le Conseil a pris acte et accepté la démission de Madame Natascha Rahir comme membre du Conseil communal.
- Au vu des désistements de Monsieur Simon De Bie et de Mesdames Sophie Carpentier, Kira Rahir, Bénédicte d'Huart et Edithe Martens, le Conseil a ainsi déclaré Madame Siska Gaeremyn conseillère communale effective comme représentante d'Ecolo.

Séance du 29 juillet 2013

- Service Public Fédéral Intérieur – Occupation de l'ancien site de Police de Beauvechain.

Les autorités communales ont informé les conseillers de ce que l'Office des Etrangers va utiliser les bâtiments de l'ex-gendarmerie en maison d'accueil pour des familles avec enfants qui y seront logées temporairement, en attendant leur rapatriement ou jusqu'à ce qu'une décision soit prise concernant leur demande d'asile. L'arrivée de quatre familles est prévue pour fin septembre – début octobre.

- CPAS – Démission et élection d'un membre.

La démission de Madame Siska Gaeremyn en tant que conseillère de l'autorité sociale a été acceptée. Elle est remplacée par Madame Bénédicte d'Huart.

Prochaine séance du Conseil communal : le 30 septembre 2013

●●● Le Conseil du CPAS

LUC GATHY (Président)

Rue des Acacias, 12 – Nodebais
Tél. : 010 86 00 06
GSM : 0475 52 53 01
Mail : luc.gathy@skynet.be

JOSÉ DEGREVE

Chemin des Prés, 12 A – Nodebais
Tél. : 010 86 08 01

CATHERINE EVRARD

Rue Longue, 118 – Beauvechain
Tél. : 0486 79 91 32

BÉNÉDICTE D'HUART

Rue des Messes, 11 – Hamme-Mille
Tél. : 0486 97 74 62

ANDRÉ GYRE

Rue de Beauvechain, 42 – Tourinnes-la-Grosse
Tél. : 0475 36 68 15

CHANTAL LAHAYE

Rue René Ménada, 64 – Hamme-Mille

ANNE-MARIE VANCASTER

Rue Longue, 117 – Beauvechain
Tél. : 010 86 16 01

BRUNO VAN DE CASTEELE

Rue du Petit Paradis, 4 – Hamme-Mille
Tél. : 010 86 00 89

THIBAUT VAN ROY

Rue de Mollendael, 18 – Beauvechain

BIENVENUE À...

- PAULIS Loïc, né le 4 juin 2013
- VAN LERBERGE Camille, née le 8 juin 2013
- DE NEF Isaac, né le 10 juin 2013
- SCHILS Emy, née le 10 juin 2013
- BOUHY Lisa, née le 12 juin 2013
- THYSSEN Jules, né le 13 juin 2013
- RAYMAKERS Chloé, née le 17 juin 2013
- VAN DER LINDEN Sasha, née le 19 juin 2013
- DELHEZ Chloe, née le 20 juin 2013
- GUFFINS Emma, née le 20 juin 2013
- PENSIS Nathan, né le 21 juin 2013
- DESCHEEMAEKER Eden, né le 10 juillet 2013
- VAN DER STRAETEN Léna, née le 29 juillet 2013
- DECLERCK Guillaume, né le 30 juillet 2013
- HERSSENS Joséphine, née le 7 août 2013
- CHARLIER Gilles, né le 10 août 2013
- LOIS Arsène, né le 12 août 2013
- NUYTEN Augustin, née le 13 août 2013
- COLLAERT Laïs, née 22 août 2013

TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR À ...

- PPAYE Stéphane et GERITZEN Véronique, le 1er juin 2013
- KERSTEN Bruno et ENSCH-FAMENNE Florence, le 1er juin 2013
- CIOCOIU Iulian et CULEA Alexandra, le 15 juin 2013
- MARIOTTI Ivan et COOLS Chloé, le 22 juin 2013
- POELS Jan et BEECK Annika, le 22 juin 2013
- MATARASSO Daniel et SINGERY Murielle, le 22 juin 2013
- COPPENS Alain et HOUILLET Irina, le 6 juillet 2013
- VANDENBOSCH Didier et PAQUET Béatrice, le 10 août 2013

ILS NOUS ONT QUITTÉS...

- VAN LANDSCHOOT Jeanne, le 19 juin 2013
- CANS Denise, le 21 juin 2013
- HIDALGO Daniel, le 6 juillet 2013
- SCHÜN Daniel, le 13 juillet 2013
- MOLLAERT Etienne, le 18 juillet 2013
- GILLARD Liliane, le 3 août 2013
- RODERIGES Andrée, le 11 août 2013
- DRAPPIER Albert, le 22 août 2013
- VITRY Marie-Thérèse, le 28 août 2013

Population

Entretien des sépultures (Règlement communal)

CHAPITRE II : LES SÉPULTURES

Article 8 :

L'état d'abandon est constaté par un acte du Bourgmestre ou de son délégué. Une copie de l'acte est affichée pendant 1 an sur le lieu de sépulture et à l'entrée du cimetière. A défaut de remise en état à l'expiration de ce délai, la sépulture revient à la Commune qui peut à nouveau en disposer.

Article 10 :

Au terme de la concession et sans renouvellement, un avis, affiché avant la Toussaint à l'entrée du cimetière et sur le monument concerné, informe qu'un délai de 3 mois est accordé pour enlever les signes distinctifs de sépulture (photos porcelaine, plaques, etc.) A cet effet, une demande d'autorisation doit être introduite par les intéressés auprès de l'Administration communale.

CHAPITRE IV : ENTRETIEN ET SIGNES INDICATIFS DE SÉPULTURE

Article 27 :

Les monuments funéraires placés en élévation doivent être suffisamment établis au sol pour ne pas faire craindre l'inclinaison par le terrassement des terres ou toute autre cause.

Nouveaux permis de conduire

L'Administration communale de Beauvechain délivre dès à présent les permis de conduire sous leur nouvelle forme : plastifiés et au format carte de crédit.

Votre permis de conduire, en papier rose, va petit à petit disparaître. A la place : un nouveau permis européen. Il est entré en vigueur le samedi 19 avril 2013 dans toute l'Union. Les vieux permis devront tous avoir disparu pour 2033. Quand la commune vous convoque pour le renouvellement de votre carte d'identité, vous serez également invités à échanger votre permis de conduire. Le nouveau permis a une durée de validité de 10 ans (par analogie avec la carte d'identité électronique) et coûtera 20€, prix de réalisation par les instances fédérales.

Article 28 :

Les pousses des plantations doivent être placées dans la zone affectée à chaque sépulture de manière à ne jamais empiéter sur le terrain voisin. Elles doivent toujours être disposées de façon à ne point gêner le passage. Les plantes seront élaguées ou abattues à la première réquisition du Bourgmestre ou de son délégué.

A défaut, elles seront enlevées par le Service communal.

Article 29 :

Les fleurs, les plantes, les ornements devront être entretenus convenablement par les proches sous peine de les voir enlever d'office.

Article 30 :

Les déchets provenant des tombes (bouquets séchés, papiers, couronnes, ...) se trouvant dans les allées, sur les pelouses ou sur les tombes seront déposés dans un endroit spécial réservé dans le respect du tri sélectif.

Article 31 :

La réparation et l'entretien des tombes et des plantations situées sur le terrain concédé incombent aux familles, aux proches ou à toute autre personne intéressée.



RAPPEL : La commune de Beauvechain a récemment mis sur pied un annuaire des commerçants, indépendants et professions libérales de l'entité. Si vous désirez y faire figurer votre activité, il vous est toujours possible de remplir le formulaire disponible à l'Administration communale ou téléchargeable en ligne sur www.beauvechain.eu dans l'onglet « Actualités ».

●●● La seconde vie des vêtements



Que faire des vêtements trop petits, trop larges, plus à notre goût qui encombrant nos garde-robes? Les donner à Terre asbl, c'est leur offrir une seconde vie : un geste écologique, social et solidaire!

Écologique



La majorité des vêtements donnés à Terre asbl est réutilisée comme vêtements de 2^e main, ce qui évite le gaspillage lié à la surproduction.

Social



Terre asbl propose une insertion par le travail à des personnes éloignées des circuits traditionnels de l'emploi.

Solidaire



Terre asbl réinvestit ses résultats dans des projets de développement durable en Belgique et dans les pays du Sud.

Donner, oui... mais pas à n'importe qui!

De nouveaux collecteurs de vêtements font leur apparition, des entreprises privées et des pseudo-associations qui n'ont en général aucun objectif social. Ils envoient les vêtements à l'étranger pour les faire trier par de la main-d'oeuvre peu coûteuse. Ces collectes risquent de mettre à mal les circuits courts développés par les opérateurs sociaux comme Terre asbl.

Comment trier?

Terre reprend les vêtements propres et en bon état, la maroquinerie, les chaussures liées par paires, la lingerie et le linge de maison. Le tout doit être emballé dans un sac en plastique fermé. Les chaussures dépareillées, les vêtements sales, déchirés, mouillés et les déchets textiles doivent être jetés à la poubelle.

Où trouver une bulle Terre à Beauvechain?

Sur le parking du Champion à Hamme-Mille, rue de la Teinturerie à Tourinnes, Place de l'Eglise à La Bruyère, à l'étang à Nodebais et au dépôt communal à Beauvechain.



●●● Mutubus

Vous l'avez certainement déjà vu stationné à un endroit ou à un autre dans l'entité de Beauvechain : le Mutubus. En effet, il n'y a plus de point de contact mutuelle « fixe » auquel s'adresser. Pour la mutualité chrétienne, vous devez désormais vous rendre rue des Messes (derrière l'église de Hamme-Mille) et pour la mutualité socialiste, sur le parking du Champion à Hamme-Mille.

Mutualité socialiste : le mardi de 9h à 12h
Contact : 0477 83 02 67 ou agence.bw@mutosoc.be

Mutualité chrétienne : le mardi de 13h30 à 16h30
Contact : 0800 10 987



●●● Collecte des déchets

Encombrants ménagers

Ramassage deux fois par an. Le dépôt des objets encombrants doit se faire avant 6h00 le jour de la collecte; en aucun cas, ce dépôt ne peut être effectué la veille avant 18h00.

On entend par « encombrants » :

- les déchets qui, par leur poids ou leur volume, ne peuvent être mis sur la voie publique lors des collectes hebdomadaires;
- les déchets qui n'entrent pas dans un sac poubelle, sauf s'ils sont particulièrement lourds.

Les déchets qui ne sont pas reconnus comme « encombrants » :

Les déchets qui font l'objet d'une collecte sélective de porte-à-porte (déchets ménagers, PMC et Papiers-Cartons) ou d'un dépôt aux sites de collectes de bulles à verres et textiles ne sont pas considérés comme « encombrant » ainsi que les déchets suivants, dont la plupart peuvent être déposés au parc à conteneurs :

- les gravats,
- les tontes, coupes de haies, de branches et résidus de jardinage,

- le verre, y compris les éclats et le verre à glace, sauf placé dans une caisse ou un carton suffisamment solide et ouvert afin qu'il soit visible pour les préposés chargés de la collecte,
- les papiers et cartons,
- les flacons d'emballage en plastique,
- les vêtements recyclables,
- les déchets dangereux,
- les déchets spéciaux ménagers et les déchets toxiques,
- tous déchets en sac,
- les déchets inertes,
- les déchets provenant d'une activité commerciale,
- les déchets provenant d'un déménagement,
- les électroménagers,
- les pneus,
- les D.E.E.E. (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques).

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
PMC	18	2 - 16 - 30	13 - 27	11 - 28 (samedi)
Papiers-cartons		9	6	4
Ordures ménagères	Tous les vendredis (lendemain si jour férié)			
Encombrants	18			



INTERCOMMUNALE
DU BRABANT WALLON



... Cadre de vie

... La Gestion différenciée



Qu'entend-on par « gestion différenciée » ?

La gestion différenciée est un outil pour les responsables des espaces verts : elle permet de gérer de manière optimale les moyens financiers, matériels et humains disponibles au sein de la commune.

Elle a aussi pour rôle de préserver la nature ainsi que le patrimoine vert de la commune tout en améliorant et en changeant les techniques d'entretien.

Cette méthode de travail permet une meilleure gestion des déchets verts (ils peuvent être utilisés par exemple comme paillage au pied des arbres), une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires (produits chimiques comme les désherbants), l'utilisation de techniques de désherbage alternatives (désherber de manière mécanique, thermique ou encore manuelle), sans oublier les fauches tardives et les prés fleuris (réduction des espaces à entretenir tout en favorisant la biodiversité : insectes et fleurs sauvages).

Quelles en sont les conséquences ?

La gestion différenciée est une belle démarche qui engendre des changements, perceptibles ou non, qui font parfois parler d'eux.

Par exemple la présence des « mauvaises » herbes sur les bords de routes, les chemins ou encore entre les pavés, elles sont la conséquence de la suppression des produits chimiques utilisés auparavant pour maintenir ces zones sans herbe.

Ces produits ont été supprimés pour un souci de santé publique et de protection de l'environnement. Ils sont remplacés par des méthodes manuelles ou mécaniques dont le travail est plus fastidieux et plus long. Le suivi n'est donc pas le même.

La présence de « mauvaises » herbes n'est pas un mal en soi, ni un laisser-aller de la commune mais plutôt la preuve d'une gestion différenciée plus respectueuse de l'environnement.

La gestion différenciée des espaces verts

C'est une gestion qui s'adapte à chaque espace vert, en fonction de leur utilisation et de leur localisation dans la commune. Elle permet de mieux répartir les ressources d'entretien des espaces verts au profit d'un triple avantage :

- Écologique : actions favorables à la biodiversité, respectueuses de l'environnement et de la santé
- Économique : réduction de la consommation d'eau et de produits chimiques, réduction des surfaces tondues régulièrement
- Social : aménagements adaptés à l'utilisation par les habitants

Tous les espaces verts peuvent être concernés : bords de route, voiries, parcs, cimetières, bacs à fleurs et suspensions, compositions florales, terrains à vocation sportive, etc.

Et chez moi ?

La gestion différenciée ce n'est pas seulement une affaire de lieux publics, c'est aussi chez vous, dans votre jardin !

Quelques actions à mener chez soi :

- supprimer les produits chimiques et en accepter la présence d'herbes,
- créer un coin de jardin « abandonné » (refuge pour la biodiversité),
- semer un pré fleuri,
- réduire sa consommation en eau (récupérer l'eau de pluie),
- installer un compost,
- planter des espèces indigènes (de nos régions).



●●● Rappel : taille des haies et plantations



Tout citoyen se doit de veiller à ce que ses plantations ne constituent une gêne ou un danger pour autrui. Le Règlement Général de Police (art 23) prévoit notamment que :

Tout occupant d'une propriété est tenu de veiller à ce que les plantations sur celle-ci soient émondées, élaguées ou retaillées de façon telle qu'aucune branche :

- ne fasse saillie sur la voie carrossable, à moins de 4,5 m au-dessus du sol;
- ne gêne les réseaux aériens d'électricité, de télédistribution ou autres;
- ne dépasse sur l'accotement en saillie ou sur le trottoir, à moins de 2,5 m au-dessus du sol.

En aucune manière les plantations ne peuvent masquer la signalisation routière et l'éclairage public quelle qu'en soit la hauteur.

Tout contrevenant à cette disposition sera tenu de procéder à l'émondage, l'élagage ou la taille à la première injonction des agents de l'autorité, faute de quoi il sera procédé à cette action par les soins de l'Administration aux frais du contrevenant. Les peines de police restent en outre d'application.

Les haies et les buissons croissant le long de la voie publique ne peuvent avoir en souche une hauteur supérieure à 2 m.

Les taillis croissant le long des chemins doivent être maintenus en tous temps à 0,5 m au moins de la limite légale des chemins et sentiers.

Les clôtures de haies vives ou en fil de fer barbelé seront placées en retrait de 0,5 m au moins de la limite légale de la voie publique.

Les arbres à haute tige doivent être plantés à plus de 2 mètres de la voie publique.

Il est également rappelé que toute nouvelle clôture ou plantation de haie le long de la voirie doit faire l'objet d'une autorisation écrite préalable du Collège Communal.



CONSEIL DE MAYA N°2 :

« J'aimerais avoir un beau pré fleuri pour le printemps prochain... Je dois retourner mon sol et semer mes graines avant le 15 octobre. »



●●● Enquêtes publiques régionales

Donnons vie à l'eau!



Dans le cadre de la politique européenne de l'eau, une enquête publique est organisée du 16 septembre 2013 au 17 mars 2014 inclus.

Vous êtes invité à donner votre avis sur les propositions de calendrier et programmes de travail ainsi que sur les enjeux majeurs à prendre en considération pour l'élaboration des deuxièmes plans de gestion par district hydrographique (2016 - 2021).

Une brochure reprenant ces propositions est consultable dans votre commune, au siège des contrats rivière* et sur le site Internet www.environnement.wallonie.be/dce.

Vos observations écrites peuvent être envoyées à la DGARNE :

- Soit via le site Internet,
- Soit par courriel à l'adresse eau@spw.wallonie.be
- Soit par courrier postal au Secrétariat de la Direction des Eaux de Surface du SPW - DGARNE, Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 Jambes.

Vos observations verbales pourront être recueillies dans votre commune du lundi au vendredi de 9h à 12h (le service travaille à bureaux fermés le mardi) et sur rendez-vous le vendredi jusque 20h auprès de Monsieur Vincent Bulteau, Conseiller en environnement, tél. : 010 86 83 13 ou environnement@beauvechain.be.

*Sites des contrats de rivière : www.environnement.wallonie.be/contrat_riviere/

Cartographie de l'éolien en Wallonie

Par décision du 11 juillet 2013, le Gouvernement wallon a adopté provisoirement la carte positive de référence traduisant le cadre actualisé, associée à un productible minimal par lot permettant de développer le grand éolien à concurrence d'un objectif de 3.800 GWh à l'horizon 2020.

Cette décision modifie la décision du 21 février 2013, suite au rapport sur les incidences environnementales et aux avis préalables des communes.

Avant de procéder à l'adoption définitive de cette carte, le Gouvernement a chargé les Ministres du Gouvernement wallon,

Philippe Henry et Jean-Marc Nollet d'organiser l'enquête publique y relative.

Cette enquête publique est organisée du 16 septembre au 30 octobre 2013 selon les dispositions du Livre Ier du Code de l'Environnement.

La carte fait aussi l'objet d'une procédure d'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontalier.

Les pièces mises à la disposition du public à cette occasion sont, outre la carte la carte positive de référence traduisant le cadre actualisé, objet de l'enquête :

- la carte des lots croisée avec les zones favorables, à différentes échelles;
- une fiche synoptique par commune;
- le dossier méthodologique;
- le rapport sur les incidences environnementales;
- le cadre de référence.

Ces documents sont mis à la disposition du public durant la période de 45 jours sur le site internet <http://spw.wallonie.be/dgo4/eolien> et à l'Administration communale pendant les heures de service (de 09h00 à 12h00 - les services travaillent à bureaux fermés le mardi) et sur rendez-vous le vendredi jusque 20h.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 12h00, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service environnement - Cadre de Vie, tél 010 86 83 13 auprès de Monsieur Vincent Bulteau, conseiller en environnement.

Les réclamations et observations doivent être envoyées pour le 30 octobre 2013 par courrier électronique à l'adresse eolien.dgo4@spw.wallonie.be, par télécopie au 010 86 83 01, par courrier ordinaire ou remises au conseiller en environnement, au collège communal.

A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés; ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Avant la clôture de l'enquête publique, tout tiers intéressé peut exprimer verbalement ses observations et réclamations sur rendez-vous auprès de : Vincent Bulteau, Service du Cadre de Vie, Conseiller en environnement & en mobilité, tél. : 010 86 83 13 fax : 010 86 83 01, mail : environnement@beauvechain.be.

La séance de clôture de l'enquête publique se tiendra le 30 octobre 2013 de 11 heures à 12 heures à l'Administration communale, Salle Max Vander Linden, Place Communale, 6 à 1320 Beauvechain.

Loisirs et Culture



Agenda



Culture



Enfance/Jeunesse



Sport



Divers



Nature

Place aux enfants

Les enfants de 8 à 12 ans ont trop peu l'occasion de partir à la découverte du « monde des adultes », de s'approprier ses espaces de travail, de participer concrètement à ses activités professionnelles.

QUAND ? Le 19 octobre 2013 de 8 h à 16 h

OÙ ? Salle du Vert Galant, Place communale, 5 à Beauvechain

PLUS D'INFORMATIONS ? Service ATL, 010 86 83 17 - extrascolaire@beauvechain.be

Don de sang

Les 8 et 15 octobre à 16 h en la salle du Vert Galant, Place communale, 5 à Beauvechain



Devoir de regard – Exposition photo exceptionnelle

En 2013, Amnesty International part à la rencontre des habitants de Beauvechain pour une nouvelle année d'actions pour la défense des droits humains. A l'affiche de cet événement : les grands noms du photojournalisme international (AP/Sipa, Noor Images, Magnum...), aux côtés de nombreux photographes belges reconnus tels que Gaël Turine, Cédric Gerbehaye ou encore Teun Voeten. En déambulant entre les photographies, les visiteurs sont ainsi invités à (re) découvrir les images incontournables qui ont marqué les consciences collectives de notre époque, mais aussi des témoignages plus intimes sur les violations des droits humains dans le monde.

Avec cette exposition, Amnesty International rend hommage à la photographie et rappelle les liens étroits entre son engagement et celui des photojournalistes. Qu'ils soient témoins de la souffrance dans le monde ou porteurs d'espoirs, ces derniers sont en effet des militants indispensables à la défense des droits humains.

QUAND ? Le samedi de 14 h à 18 h et le dimanche de 12 h à 18 h, du 9 novembre au 1^{er} décembre 2013

OÙ ? Salle du Vert Galant, Place communale, 5 à Beauvechain

PLUS D'INFORMATIONS ? www.devoirderegard.be



Distribution d'arbres

L'entité de Beauvechain est constituée d'une mosaïque d'habitats dans lesquels coexistent de multiples espèces sauvages animales et végétales. Dans le cadre de sa politique de développement durable (Programme Communal de Développement Rural et Plan Communal de Développement de la Nature), la commune de Beauvechain a le plaisir de vous inviter à la distribution d'arbres.

Favoriser un maillage écologique de qualité dans le cadre du développement durable constitue l'épine dorsale de la gestion de notre milieu naturel. Depuis 1995, ce sont plus de 20 000 arbres et arbustes qui ont été offerts à la population.

Cette année, nous distribuerons de la vigne de plein air, du chêne sessile, du cornouiller mâle, du groseillier, de la bourdaine, du sorbier des oiseleurs et du lierre. Toutes ces espèces sont mellifères conformément au plan MAYA pour la préservation des insectes butineurs. Parallèlement à la distribution d'arbres, l'opération « *Un enfant, un arbre* », permettra à chaque enfant de l'entité né entre le 1^{er} octobre 2012 et le 30 septembre 2013 de recevoir un arbre au choix ainsi qu'un diplôme.

QUAND ? Le samedi 23 novembre 2013 à partir de 14 heures

OÙ ? Hangar communal du Service travaux, rue de la Cure, 1 à Beauvechain

PLUS D'INFORMATIONS ? Vincent Bulteau, Conseiller en environnement, 010 86 83 13 ou environnement@beauvechain.be



Activités Point Jeunesse Beauvechain



Activité régulière du mercredi après-midi : mini-foot, basket, XBOX360 et accueil de 16 h à 18 h

QUAND ? Tous les mercredis après-midi de 14h30 à 18h

OÙ ? Local du Point Jeunesse, terrain de football de Tourinnes-la-Grosse ou terrain de basket H-M

PLUS D'INFORMATIONS ? Point Jeunesse Beauvechain, rue Auguste Goemans, 20 à Hamme-Mille, 010 45 85 33, pointjeunessebeauvechain@gmail.com

Fêtes de la Saint-Martin

Convivialité, rencontres, « partage du beau » seront à nouveau les leitmotivs des Fêtes. Expositions : plus de 150 artistes exposeront dans plus de 80 lieux répartis dans les divers villages de Beauvechain et à Néthen.

« L'oiseau bleu » de M. Maeterlinck : grand spectacle haut en couleurs, avec plus de 150 acteurs, choristes et musiciens de l'entité.

Concert d'inauguration le samedi 9/11 à 20h15 à l'église de Tourinnes. Infos : www.tourinnes.be.

Si vous aussi vous avez envie de participer un peu, beaucoup, passionnément à la préparation des expos, du spectacle, à l'accueil de nos 25.000 visiteurs, à la gestion du Beau Vignet (taverne éphémère) ou autre, n'hésitez plus : les Fêtes de la Saint-Martin sont un formidable vecteur d'intégration dans la vie locale. Nous cherchons chaque année des jeunes, des moins jeunes, des bricoleurs, des pas bricoleurs pour un sou, des gens pour servir, faire de la soupe, d'autres pour renseigner les visiteurs, aider à la gestion des réservations, planter des piquets, coller des affiches, bouger des chaises, vendre des programmes, coudre des vêtements, ... Rencontres, amitié et bons moments garantis. A consommer sans modération !

CONTACT : Didier Cloos, président des Amis de Tourinnes. Rue de Beauvechain, 16 à Tourinnes-la-Grosse – 010 86 82 55 – 0475 25 63 23 – communication@tourinnes.be

Les 150 ans de la météorite

Exposition exceptionnelle sur la chute d'une météorite sur Tourinnes-la-Grosse, il y a 150 ans.

Après un voyage de plusieurs dizaines de millions d'années autour du soleil, et des centaines de milliards de kilomètres parcourus, une météorite croisa la Terre pour terminer sa folle course sur le pavé de Tourinnes-la-Grosse... Elle manqua de peu un groupe d'habitants ameutés par les puissantes détonations célestes qui ont retenti dans un ciel limpide, peu avant midi en ce froid lundi 7 décembre 1863.

Mise en orbite par Monsieur Vincent JACQUES avec l'aide d'Institutions scientifiques et de collectionneurs privés.

QUAND ? Du 9 novembre au 1^{er} décembre 2013, dans le cadre des Fêtes de la Saint-Martin

OÙ ? En la salle du Conseil, Place communale, 6 à Beauvechain

PLUS D'INFORMATIONS ? www.beauvechain.eu



Salon de l'emploi

L'occasion de décrocher un emploi ou de trouver une formation ! Rencontrez des employeurs de tous secteurs qui recrutent, bénéficiez de conseils pour l'entretien d'embauche, assistez à l'une des démonstrations : peintre, électricien ou soudeur, testez vos connaissances en langues, inscrivez-vous à des formations, assistez à l'une ou l'autre des nombreuses conférences, élargissez votre horizon : venez visiter le village international !

QUAND ? Le samedi 14 octobre 2013

OÙ ? Aula Magna, Place Raymond Lemaire, 1 – 1348 Louvain-la-Neuve

PLUS D'INFORMATIONS ? www.leforem.be – 0800 93 947

**LA SEMAINE
DE L'EMPLOI**
DU 14 AU 18 OCTOBRE 2013

Bibliobus

2, 16, 30 octobre, 13 et 27 novembre, 11 décembre – de 17h35 à 18h45 à l'angle de la rue de l'Eglise Saint-Sulpice et de la rue du Village (Beauvechain)

7 et 21 octobre, 4 et 18 novembre, 2 et 16 décembre :

- de 8h40 à 9h55 à l'Ecole communale de Beauvechain (La Bruyère)
- de 10h05 à 10h20 rue Leeman
- de 10h30 à 11h30 à l'Ecole communale de Beauvechain (Tourinnes-la-Grosse)
- de 11h40 à 12h10 sur la place de Nodebais
- de 13h à 14h35 à l'Ecole Libre Caritas
- de 14h40 à 15h10 à l'Ecole Fondamentale Autonome de la Communauté française
- de 15h15 à 16h30 à l'Eglise de Hamme-Mille
- de 16h35 à 18h au rond-point du Grand-Brou



Téléphone, GSM, Internet, TV : Osez comparer!



50 % des Belges ont un abonnement mal adapté à leurs vrais besoins. Même pour un GSM fonctionnant avec une carte prépayée, on peut trouver moins cher. Pourquoi pas vous ?

Votre commune vous aide à comparer les offres des différents opérateurs de votre région de sorte que vous puissiez faire votre choix selon vos besoins.

QUAND ? La semaine du 18 au 29 novembre 2013 (Date à préciser)

OÙ ? A l'Administration communale

PLUS D'INFORMATIONS ? Service communication, 010 86 83 28 ou communication@beauvechain.be et <http://economie.fgov.be>

Munissez-vous, si possible, des dernières factures mensuelles de votre opérateur et une équipe vous aidera à effectuer la simulation et à comparer les différentes options !

●●● Associations

Atelier de l'Image

Reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles comme CEC (Centre d'Expression et de Créativité), l'Atelier de l'Image tient ses quartiers à Tourinnes-la-Grosse, Place St-Martin, 3.

Fondé en 1977, son activité, non commerciale, est la mise en exergue de la créativité et de la pratique de la photographie artistique en amateur. L'Atelier de l'Image est un collectif de photographes amateurs passionnés et aguerris à la technique photographique.

Lors des réunions, chaque membre est libre de présenter ses derniers travaux et les soumettre à la critique des autres. Des visites collectives d'incontournables expositions photographiques sont régulièrement organisées ainsi que l'accueil de photographes reconnus.

L'Atelier de l'Image se met aussi à disposition des autres associations locales culturelles et artistiques dans le cadre de reportages éventuels, d'illustrations de livres ou revues à caractère historique.

Le collectif dispose d'équipement numérique, d'un laboratoire de développement argentique et de matériel de studio.

Plusieurs fois par an, des groupes d'enfants et autres étudiants en photographie sont reçus dans les locaux de l'Atelier de l'Image pour des initiations au travail en laboratoire ou des séances de perfectionnement à la prise de vue en studio.



Une fois par an, à l'occasion des Fêtes de la Saint-Martin, une exposition très appréciée est présentée par une sélection de ses membres. L'Atelier de l'Image n'organise pas de cours d'initiation à la photographie et réserve cela aux écoles et académies encadrées par des formateurs qualifiés.

CONTACT :

Dominique Massant

010 86 72 01

atelierimage@hotmail.com

A partir du 23/09 à HAMME-MILLE !!!



Cours de danse classique, modern jazz, ragga, hip hop, breakdance, zumba, stretching pour enfants, ados et adultes!

Evi Dance

POUR PLUS D'INFORMATIONS: eschellekens@hotmail.be

EVI'DANCE ASBL, VIEUX CHEMIN DE LOUVAIN 70, 1320 HAMME-MILLE

TEL: +32495225098 www.evidance.be

EN PARTENARIAT AVEC MUSICACTION

Unité Scoute Saint-Exupéry

Au sein de notre Unité, nous essayons de vivre selon les valeurs de base du scoutisme (vie de groupe, engagement, respect de la nature, entraide mutuelle, la Bonne-Action,...).

C'est à travers l'aventure et les jeux que les jeunes vivent ces moments uniques du scoutisme avec comme bouquet final : le grand camp d'été.

En moyenne il y a environ deux réunions par mois ; le dimanche de 14h 15 à 17h00. Les grands camps sont organisés au mois de juillet.

L'Unité est composée de 6 sections :

Les Baladins (mixte 6-7ans), les Louveteaux (garçons 8-11ans), les Louvettes (filles 8-11 ans), les Eclaireurs (garçons 12-15 ans), les Guides (filles 12-15ans) et les Pionniers (mixte 16-17 ans).

L'animation est assurée par des jeunes volontaires, mordu(e)s par cette ambiance spéciale du scoutisme.

POUR PLUS D'INFOS : www.unitesaintexupery.be
unite.st.exupery@hotmail.com



Unité Scoute Compagnons du Mont-Blanc Vaillants Castors

L'objectif de nos activités est d'aider chaque jeune à grandir, s'épanouir et à devenir ce qu'il est, des hommes libres, responsables, utiles et heureux suivant la pédagogie élaborée par Baden-Powell évoluant autour de 5 objectifs : Santé – Développement de la personnalité – Savoir-faire – Service aux autres – Sens de Dieu, le tout en découvrant le milieu alpin au sens large du terme.

POUR DÉCOUVRIR NOS ACTIVITÉS : www.cmbtvc.skyrock.com



Maison communale

Place communale, 3

1320 Beauvechain

Tél. : 010 86 83 00

Fax : 010 86 83 01

Email : administration@beauvechain.be

Web : www.beauvechain.eu

HEURES D'OUVERTURE

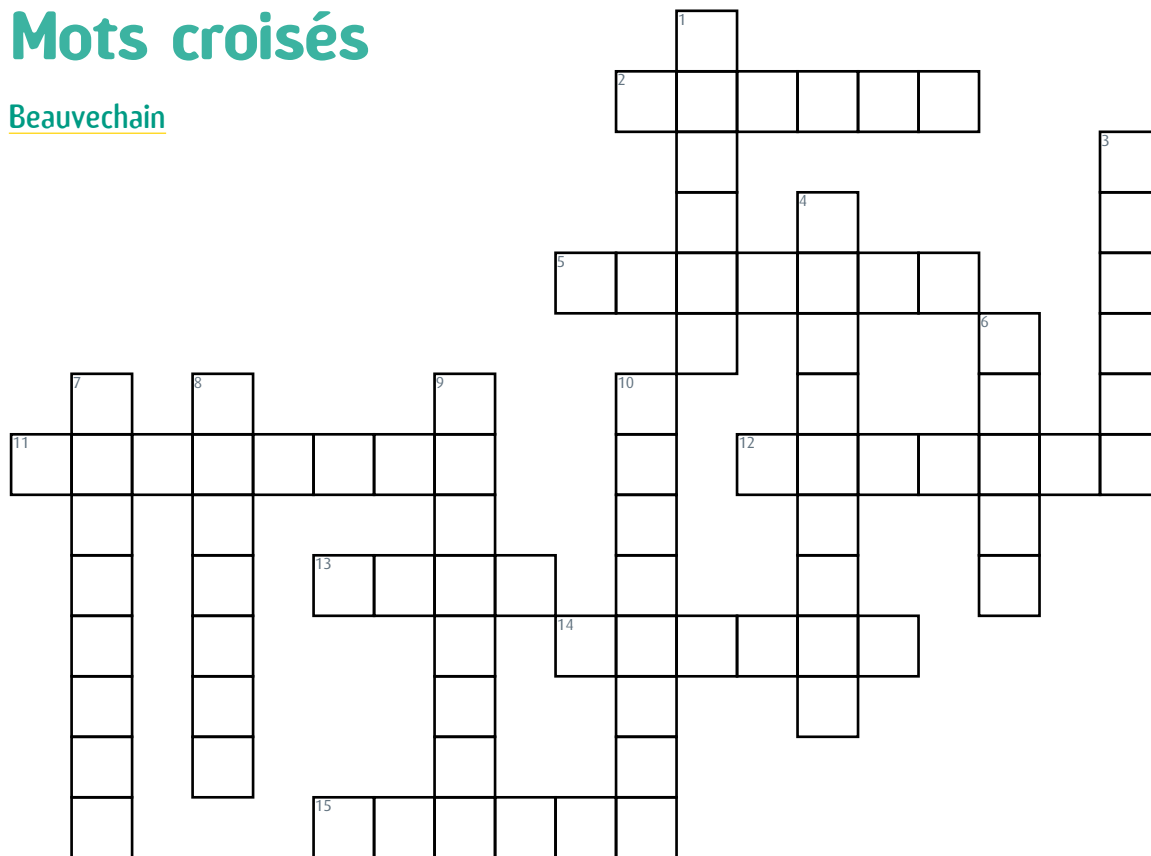
Du lundi au vendredi de 9h à 12h

PERMANENCES

- *Population et Etat civil* : vendredi de 17h à 19h et samedi de 10h à 12h
- *Urbanisme et Environnement* : vendredi de 17 à 19h sur rendez-vous. Le service travaille à bureaux fermés le mardi.

Mots croisés

Beauvechain



Horizontale

2. Château de Hamme-Mille
5. Saint de Beauvechain
11. Nodebais en wallon
12. Jules célèbre à M'lin
13. Halte du Vicinal
14. Saint de la Place, de l'église et des Fêtes
15. Permet aux bateaux de franchir des dénivellations

Verticale

1. Cage à canari chantée par Julos
3. Cours d'eau de Beauvechain
4. Contrée des EU où l'on parle encore notre wallon
6. Charles du 1^{er} Wing
7. Saint de Mille
8. En flamand, commune rurale
9. Forêt
10. Pré de Hamme-Millie

Numéros d'urgence

- 100** : Urgences et Pompiers
 - 112** : Numéro européen d'appel en cas d'accident ou d'agression
 - 101** : Police Fédérale, accidents de la route sans blessés
 - 070 245 245** : Centre anti-poison
 - 071 448 000** : Grands-brûlés
 - 105** : Croix-Rouge
 - 116.000** : Childfocus
 - 103** : Centre écoute-enfants de la Communauté française
 - 107** : Télé-accueil
 - 02 227 52 52** : Infor-drogues
 - 070 344 344** : Card Stop
 - 0800 30 330** : ASBL Respect Seniors
- Numéros à composer **UNIQUEMENT** en cas d'urgence !

Fermeture de l'Administration communale :
le 27 septembre, les 1^{er} et 11 novembre 2013